

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 2 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine LECOMTE, Maire.

Date de la convocation :
23/09/2015

Présents : ARNUEL Madeleine – ATHIAS Claude - AUGÉY Philippe
DERENDINGER Pascal – KINDBEITER Christophe - LECOMTE
Christine – LECOMTE Jean-Bernard – PEYMIRAT Jean-Baptiste

Date d'affichage :
05/10/2015

Absents excusés : GUILLEMIN Alexandre qui a donné pouvoir à
KINDBEITER Christophe
VERNIEST Pascal qui a donné pouvoir à Christine LECOMTE

Absent :

M. Jean-Baptiste PEYMIRAT a été nommé secrétaire.

Taxe d'aménagement communale

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Vu la délibération du 9 août 2011 ayant institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité par 7 voix POUR, 3 voix CONTRE :

- DECIDE
- d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal.
- d'exonérer, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, totalement :
 - 1° les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L331-12 du Code de l'urbanisme
 - 2° les abris de jardins soumis à déclaration préalable.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Mme Christine LECOMTE



Nombre de membres

Affiliés au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 8

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize et le douze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine LECOMTE, Maire.

Date de la convocation :
28/09/2016
Date d'affichage :
17/10/2016

Présents : ARNUEL Madeleine - ATHIAS Claude - AUGÉY Philippe - DERENDINGER Pascal - LECOMTE Christine - PEYMIRAT Jean-Baptiste - VERNIEST Pascal

Absents excusés : LECOMTE Jean-Bernard qui a donné pouvoir à DERENDINGER Pascal
KINDBEITER Christophe

Absent : GUILLEMIN Alexandre

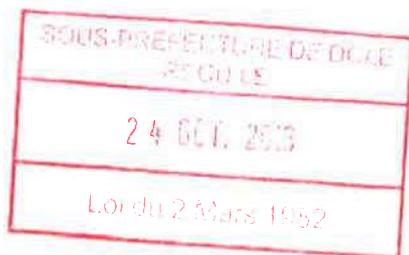
M. Pascal DERENDINGER a été nommé secrétaire.

Taxe d'aménagement communale

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Vu la délibération du 9 août 2011 ayant institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal,
Vu la délibération du 2 octobre 2015 augmentant le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- DECIDE
- de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal.
- d'exonérer, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, totalement :
 - 1° les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L331-12 du Code de l'urbanisme
 - 2° les abris de jardins soumis à déclaration préalable.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Mme Christine LECOMTE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture
Le
Et publication ou notification
du